

Infos juin 2015.

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

## **Congrès des avocats : l'assurance protection juridique est indispensable**

La TVA sur les honoraires d'avocats et l'augmentation des frais de justice mettent en péril la possibilité pour le citoyen d'agir en justice. Or, il ne sert à rien de voter des lois qui protègent le citoyen si, en cas d'atteinte à ses droits, ce citoyen n'a pas la possibilité de les faire reconnaître devant un tribunal. Nous avons assisté, le 29 mai à Louvain-La Neuve, au congrès des avocats francophones de notre pays. Pour ceux-ci, l'assurance protection juridique est indispensable. A notre avis, les avocats néerlandophones partagent ce constat.

90 % des contrats auto contiennent une protection juridique. Par contre, la souscription d'une « PJ » « toutes matières » est assez rare. Or, en Allemagne, il y a 22 millions de contrats « PJ » et la loi prévoit une couverture étendue (l'avocat peut intervenir dès le début de litige et s'occupe des démarches amiables) avec un système de tarification des honoraires. Cela fonctionne très bien. Pourquoi ne pas nous inspirer du système allemand ? Les avocats francophones ont décidé de faire pression sur le monde politique afin qu'il accorde un incitant fiscal à la souscription d'une « PJ » « toutes matières ».

## **Henri de Castries, CEO d'Axa, en visite en Chine**

D'ici 2030, les ventes de voitures en Asie passeront de 32 millions à 69 millions, soit plus que les marchés américains et européens réunis. En visite à Shanghai, Henri de Castries notait que « *la richesse accumulée reste occidentale mais la nouvelle richesse vient de cette partie du monde* » (L'Echo du 6 juin, p.28). Ce constat est partagé par de nombreux économistes qui comptent sur les achats faits par la classe moyenne chinoise pour doper l'économie mondiale.

## **Les drones, avions sans pilote et, très souvent, sans assurance**

Alors que les ventes de drones ne cessent de croître, on attend toujours l'entrée en vigueur d'un arrêté royal qui fixe une réglementation. A ce jour, la plupart des drones ne sont pas couverts par une assurance. Comme le souligne Wauthier Robijns, porte-parole des assureurs (Assuralia), « *la majorité des assurances responsabilité civile excluent les activités aériennes* » (L'Echo du 11 juin, p.18). Avant d'utiliser un drone, il est donc indispensable de se renseigner auprès de son courtier pour trouver une assurance « responsabilité civile » qui indemniserait le dommage que pourrait causer ce drone.

## **Les statistiques de la taxation en Belgique sont sous-évaluées**

Selon Les statistiques officielles 2013, le niveau des impôts en Belgique s'élève à 44,6% du PIB (2<sup>ème</sup> place en Europe derrière le Danemark). Dans le Trends-Tendance du 21 mai en page 20, le fiscaliste Thierry Afschrift expliquait les raisons pour lesquelles ce chiffre était, à son avis, sous évalué. Pour lui, le chiffre réel « *dépasse aujourd'hui très largement les 50% voire beaucoup plus* ». Nous partageons ce triste constat. Ainsi par exemple, aux impôts payés s'ajoute le temps passé à remplir des formalités fiscales (déclaration d'impôt, déclaration TVA), prestations non rémunérées. Ce temps que le citoyen est obligé d'offrir à l'état est un impôt déguisé, non comptabilisé dans les statistiques.

**Prochaines infos en septembre. Je vous souhaite de bonnes vacances**

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be) [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)